DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du treize novembre deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 novembre 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
28	5	2	5

Objet :
11 - Rapport 2022 de l'Assemblée Spéciale des Communes de la SEMCODA

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Marine PARROT.

REPRÉSENTÉS : Marie-Josèphe LEVILLAIN (pouvoir à Françoise COLLET), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Fanny RIPPE (pouvoir à Laurent HARMEL) Laure MANDUCHER (pouvoir à Anne MOREL), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD).

ABSENTS : Sonia CHEVAUCHET, Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Assad AKHLAFA est nommé secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques MATZ, rapporteur, expose au Conseil municipal que l'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Collectivités Territoriales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées.

Le rapport ainsi que le bilan de l'exercice 2022 sont présentés au Conseil municipal par le délégué de la Commune auprès de l'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires de la SEMCODA du 29 juin 2023.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte du rapport présenté ainsi que du bilan financier de l'exercice 2022,

- Précise que ces documents seront mis à la disposition du public.

Fait à Oyonnax, le 13 novembre 2023

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Objet :
11 - Rapport 2022 de l'Assemblée Spéciale des Communes de la SEMCODA

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 14 NOV. 2023
- par sa publication le 14 NOV. 2023

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)